

CALENDRIER ROUTIER 2011

Les organisations prévisionnelles des épreuves "ROUTE", toutes catégories confondues, pour la saison 2011 doivent être déposées ou saisies (voir ci-dessous) pour le 31 Décembre 2010, date limite pour être mentionnées à l'intérieur du calendrier officiel régional.

ATTENTION : les épreuves des séries départementales feront l'objet d'un calendrier spécifique établi par la Commission. Néanmoins, elles peuvent être déclarées au calendrier général à titre purement informatif.

A la date du 15 décembre, un pré-calendrier sera porté à la connaissance des Présidents Départementaux, accompagné éventuellement de demandes d'aménagement de date afin de donner la possibilité à chaque catégorie de participer à des épreuves en Ile de France de manière régulière durant toute la saison.

Les épreuves déposées au-delà du 31 Décembre, seront éventuellement déplacées de leur date d'organisation donnée, en fonction de la pluralité d'épreuves connues de la même catégorie, cela, après une demande formulée par la commission de la route auprès de l'organisateur.

Marche à suivre pour le dépôt de vos épreuves 2011

Les clubs pourront, comme l'an dernier saisir leur calendrier en ligne. La démarche est simple.

Cliquez sur « [SAISIE OU MODIFICATION DU CALENDRIER](#) ».

Pour la saisie, il vous sera demandé un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ce sont les mêmes que ceux que vous utilisez pour faire les engagements par le biais du site fédéral (1200000/mot de passe). Remplissez le formulaire. Sur ce formulaire, il y a deux cases importantes qui vous serviront dans le cas où vous voudriez, par la suite, modifier votre épreuve (date ou catégorie par exemple). Ces deux cases sont : le numéro de votre club, et le mot de passe (en chiffres) que vous saisirez. Validez le formulaire. Répétez l'opération pour chaque organisation.

Si par la suite vous souhaitez modifier une de vos organisations, cliquez sur « MODIFICATION DU CALENDRIER ». Saisissez le numéro du club et le mot de passe (chiffré) que vous avez créé. Dans la fenêtre qui s'ouvre, vous pouvez apporter les modifications nécessaires. Attention : après le 31 décembre, vous n'aurez plus accès aux modifications. Il faudra alors faire transiter votre demande de modification par le Président de la Commission de la Route, Claude CRAMETE.

Pour vos organisations, faites attention à certaines dates durant l'année 2011 qui peuvent amener des difficultés à la délivrance des autorisations Préfectorales:

- **12-27 Février : Vacances scolaires,**
- **20 et 27 Mars: Elections Cantonales,**
- **9 Avril – 25 Avril : Vacances scolaires,**
- **25 Avril: Lundi de Pâques,**
- **01 Mai : Jour férié,**
- **08 Mai : Jour férié,**
- **2 Juin : Jour férié (Jeudi de l'ascension),**
- **12 Juin : Jour Férié (Lundi de Pentecôte),**
- **02 Juillet - 04 Septembre : Vacances scolaires,**
- **14 Juillet : Jour férié (Jeudi),**
- **15 Août : Jour Férié (Lundi).**